

Arguments essentiels

Situation initiale

Le tabagisme passif est mauvais pour la santé

Il est prouvé que le tabagisme passif est mauvais pour la santé. La fumée du tabac contient des substances nocives et cancérigènes. Elle est le polluant évitable le plus dangereux dans les espaces fermés. Le tabagisme peut provoquer, chez les personnes qui y sont exposées, le cancer du poumon, des maladies cardiovasculaires, l'asthme ou des infections des voies respiratoires. En Suisse, plusieurs centaines de personnes meurent chaque année des suites du tabagisme passif. De nombreuses maladies et décès pourraient être ainsi évités si l'on appliquait systématiquement des règlements sur la fumée sur le lieu de travail et dans les espaces fermés accessibles au public.

L'initiative populaire réclame une protection complète et uniforme contre le tabagisme passif

L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» revendique une réglementation claire et uniforme pour protéger la population du tabagisme passif. La loi fédérale promulguée par le Parlement fédéral en octobre 2008 est un pas dans la bonne direction, mais elle ne suffit pas pour garantir une protection complète. Elle autorise les établissements fumeurs d'une surface utile de moins de 80m², ou encore le service dans des fumeurs séparés, pour peu que le personnel donne son accord par contrat. Les cantons peuvent édicter des règlements supplémentaires.

Cinq raisons qui motivent l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif»

1. Pour une meilleure qualité de vie

En Suisse, un cinquième de la population non-fumeuse est exposée au moins une heure par jour au tabagisme passif. Des sondages montrent que trois non-fumeurs sur quatre souhaitent des restaurants, cafés et bars entièrement non-fumeurs. Ce souhait est partagé par 40 pour cent des fumeurs. Les clients qui ne veulent pas être exposés au tabagisme passif ne disposent aujourd'hui que d'un choix d'établissements publics très limité, alors que 73 pour cent de la population suisse ne fume pas.

L'initiative populaire ne veut pas interdire de fumer, elle veut protéger les gens qui ne veulent pas absorber de la fumée contre leur gré. Il sera toujours permis de fumer partout où cela ne nuit pas à autrui. Ceci correspond à un principe fondamental de l'exercice des libertés: notre action ne doit pas nuire à autrui. La liberté individuelle s'arrête là où elle commence à faire du tort à autrui.

2. Pour une réglementation uniforme et claire

Les chambres fédérales ne sont pas parvenues à édicter une loi efficace et uniforme. Il n'est pas compréhensible que dans un petit pays comme la Suisse chaque canton ait un règlement différent sur la fumée. Les expériences positives faites à l'étranger ou dans les trains non-fumeurs des CFF montrent que des règlements clairs et uniformes sont bien acceptés. Parce qu'elle est lacunaire, la loi fédérale posera des problèmes d'application. Un modèle prévoyant des règles différentes selon la taille des établissements conduit à un marchandage sur les mètres carrés. Une telle réglementation a déjà échoué en Espagne. L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» réclame une réglementation simple et non bureaucratique, qui crée des conditions de concurrence uniformes pour tous les restaurateurs. Elle correspond aussi aux vœux de la population, qui s'est prononcée dans les cantons d'Appenzell Rhodes extérieures, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, Fribourg, Genève, Grisons, Soleure, Tessin, Uri, Vaud, Valais et Zurich par une majorité allant jusqu'à 79 pour cent, en faveur d'une réglementation sans faille contre le tabagisme passif.

3. Pour une protection complète de toutes les personnes qui travaillent

De nombreux employés absorbent contre leur gré de la fumée sur leur lieu de travail. C'est dans les restaurants, les cafés et les bars que l'exposition au tabagisme passif est la plus forte. Dans un établissement fumeur, le taux de poussières fines est jusqu'à 33 fois plus élevé que dans un établissement non-fumeur. Au Valais, des personnes ont porté pendant un certain temps un appareil permettant de mesurer combien elles étaient exposées à la fumée. Pour le personnel des restaurants, bars, clubs et cafés, cette exposition correspondait à la fumée de 15 à 38 cigarettes par jour. 78 pour cent des employés de la restauration, et 63 pour cent parmi les fumeurs, souhaitent un lieu de travail non-fumeur. La loi fédérale ne protège pas suffisamment le personnel de la restauration. Dans la Commission de santé du Conseil national, il a été dit, sur la base de données de Gastosuisse, que 25 pour cent de l'ensemble des établissements pouvaient continuer de fonctionner comme établissements fumeurs avec service, vu qu'ils disposaient d'une surface utile de moins de 80 m². Les établissements plus importants peuvent en outre aménager des "fumeurs" avec service. Les employés doivent alors déclarer par contrat qu'ils sont prêts à travailler dans une salle fumeur. Les employés qui ne sont pas prêts à faire le service dans un fumeur ne seront sans doute pas engagés, ou risquent d'être licenciés. Les réglementations cantonales sont également en partie insuffisantes, puisque des fumeurs avec service sont autorisés dans certains cantons.

L'initiative populaire réclame une protection complète contre le tabagisme passif. Tous les restaurants doivent être non-fumeurs, y compris ceux de moins de 80m². Les établissements ont la possibilité d'ouvrir des fumeurs sans service.

4. Pour une réduction des coûts de la santé

Les dépenses de santé provoquées par la consommation du tabac se montent en Suisse à cinq milliards de francs par an en tout. Ces dépenses comprennent les traitements

médicaux, les accidents de travail et l'invalidité. Les dépenses provoquées par le tabagisme passif sont estimées à environ 10 pour cent des coûts du tabagisme actif, et donc à environ 500 millions de francs.

Des études récentes en Norvège, Irlande et Ecosse ont montré que la santé du personnel de la restauration s'améliore rapidement dès que la fumée disparaît du lieu de travail. Des lieux de travail et des espaces publics non-fumeurs contribuent à la protection contre le tabagisme passif et à la réduction de la consommation du tabac en général. Une étude a montré qu'une réglementation systématique sur la fumée dans les restaurants peut réduire le nombre des jeunes qui fument dans une proportion allant jusqu'à 40 pour cent.

5. Pour une Suisse favorable au tourisme

Les restaurants et les bars non-fumeurs sont devenus la norme à travers toute l'Europe: l'Albanie, l'Angleterre, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Macédoine, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, l'Ecosse et la Slovénie sont déjà non-fumeurs. Il ne faut pas que la Suisse devienne une île enfumée au milieu de l'Europe.

Plus de 80 pour cent des touristes qui visitent la Suisse viennent de pays où les restaurants sont non-fumeurs. Nos hôtes étrangers doivent pouvoir respirer un air pur non seulement dans nos montagnes mais aussi dans nos restaurants. D'autre part, les règlements différents de canton à canton pour les cafés-restaurants sont difficiles à comprendre pour les touristes.

Des sondages dans les pays où la fumée a été bannie des bars et des restaurants, tels que l'Irlande et la Norvège, montrent que l'approbation de ces mesures augmente une fois qu'elles sont appliquées. En Italie, 95 pour cent de la population approuve l'interdiction de fumer dans les restaurants et les bars introduite en 2005.